



LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Acquérir les connaissances en matière de secourisme pour protéger ou secourir toute personne au sein de l'entreprise
- Etre capable d'intervenir sur un lieu d'accident, de secourir la victime et préparer l'arrivée des secours
- Préparer à la qualification de Sauveteur Secouriste du Travail

MODALITÉS :

DATES : les vendredis 20 et 27 mars 2020

DURÉE : 2 journées, soit 14 heures

HORAIRES : de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30

LIEU : Le «Forum» 28 Rue Emile Reymond
42160 Andrézieux-Bouthéon

PRIX : 220 € H.T (plateaux-repas offerts)

NOMBRE DE PARTICIPANTS : Groupe de 6 participants minimum à 10 participants maximum

FORMATEUR : Cette formation est assurée par une formatrice certifiée par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels /INRS.

DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE : Exposés interactifs, mise en situations, démonstrations, études de cas, exercices pratiques d'apprentissage

PRÉ-REQUIS : Informer la Médecine du Travail de sa formation SST conformément à l'article R4624-1 du code du travail.

EVALUATION / VALIDATION :

L'évaluation des acquis est effectuée par tests d'aptitudes. Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de formation des Sauveteurs Secouristes du Travail (SST). A l'issue de cette évaluation, un Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail sera délivré au candidat qui a participé à l'ensemble de la formation s'il a fait l'objet d'une évaluation favorable. (valable 24 mois). Sa validité est maintenue par le maintien et l'actualisation des compétences (MAC) SST formation de 7 heures tous les deux ans. Dans le cas où le candidat ne peut mettre en œuvre, pour des raisons d'aptitudes physiques, l'ensemble des Compétences attendues de la part d'un SST, il se verra délivrer une attestation de suivi de la formation.

CONTENU DE LA FORMATION : CONFORME AU RÉFÉRENTIEL DE FORMATION ÉLABORÉ PAR L'INRS

ÊTRE CAPABLE DE SITUER LE CADRE JURIDIQUE DE SON INTERVENTION

- Connaître les éléments fixant le cadre juridique en entreprise
- Connaître les éléments fixant le cadre juridique en dehors de l'entreprise
- Etre capable de mobiliser ses connaissances du cadre juridique

ÊTRE CAPABLE D'INFORMER LES PERSONNES DÉSIGNÉES DANS LE PLAN D'ORGANISATION DE LA PRÉVENTION EN ENTREPRISE

- Identifier qui informer en fonction de l'organisation de la prévention
- Définir les différents éléments, les transmettre à la personne identifiée

ÊTRE CAPABLE DE SITUER SON RÔLE DE SST DANS LA PRÉVENTION

- Appréhender les notions de base en matière de prévention
- Identifier la nature et importance des AT et des MP
- Connaître l'articulation de son action avec les autres acteurs de prévention
- Appréhender les notions : danger, situation dangereuse, etc.
- Positionner son action dans l'organisation de la prévention en entreprise

ÊTRE CAPABLE DE SECOURIR LA (LES) VICTIME(S) DE MANIÈRE APPROPRIÉE

La victime saigne-t-elle abondamment ? / La victime s'étouffe-t-elle ? / La victime répond-elle ? / La victime respire-t-elle ? etc.

ÊTRE CAPABLE DE FAIRE ALERTER OU ALERTER EN FONCTION DE L'ORGANISATION DES SECOURS DANS SON ENTREPRISE

- Définir les différents éléments du message d'alerte
- Identifier qui alerter et dans quel ordre
- Transmettre aux secours appelés, ou à la personne choisie les éléments du message, en respectant les consignes et favoriser l'arrivée des secours

ÊTRE CAPABLE DE RÉALISER UNE PROTECTION ADAPTÉE

- Connaître les mesures de protection dans le processus d'alerte aux populations
- Reconnaître sans s'exposer, les dangers persistants éventuels (mécanique, électrique, incendie / explosion, asphyxie) qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement
- Supprimer, isoler le danger ou soustraire la victime du danger sans s'exposer soi-même

ÊTRE CAPABLE DE SECOURIR LA (LES) VICTIME(S) DE MANIÈRE APPROPRIÉE

- Déterminer l'action à effectuer, en fonction de l'état de la victime
- Mettre en œuvre l'action choisie en utilisant la technique préconisée
- Vérifier l'atteinte et la persistance du résultat attendu et l'évolution de l'état de la victime jusqu'à la prise en charge par les secours spécialisés

ÊTRE CAPABLE DE METTRE EN ŒUVRE SES COMPÉTENCES EN MATIÈRE DE PROTECTION AU PROFIT D'ACTION DE PRÉVENTION

- Repérer les situations dangereuses dans le cadre du travail
- Supprimer ou réduire, ou contribuer à supprimer ou réduire les situations dangereuses

RISQUES SPÉCIFIQUES À L'ENTREPRISE